

## 20 - Enseignement Supérieur et Recherche - Convention pour la mise en place d'une conférence locale de la vie étudiante sur le bassin de vie de Besançon

**M. DEVESA, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :** Le périmètre de la «vie étudiante» n'a pas un contour strictement défini. Il touche plusieurs registres :

- celui qui concerne strictement les conditions de la vie étudiante (logement, transports, restauration, santé),

- celui qui se rapporte aux conditions d'études (bibliothèques, accès au numérique, bourses...)

- ou il fait plus largement référence à l'animation des campus et à la participation des étudiants à la vie universitaire, à la vie associative, à la vie de la cité.

Les thèmes d'intervention dans le domaine de la vie étudiante sont multiples. Ils peuvent relever :

- d'un objectif d'égalité des chances en cherchant à optimiser les conditions de vie et d'études pour accroître les chances de réussite dans la formation,

- d'une vision de l'attractivité et du rayonnement du territoire en offrant des services et des conditions d'accueil susceptibles d'attirer les étudiants dans un contexte de concurrence entre les établissements universitaires,

- ou encore d'une perspective de développement territorial au service du dynamisme économique.

Sur ce périmètre variable et ces thèmes variés, les compétences sont partagées voire éclatées entre de multiples acteurs.

Les établissements d'enseignement supérieur éprouvent des difficultés à mutualiser leurs ressources dans ces domaines.

Au sein même de chaque institution comme l'Université ou la Ville, la prise en charge de ces thèmes est plus ou moins fédérée.

A la coopération des établissements avec le CROUS et les collectivités s'ajoutent de multiples acteurs intervenant avec une intensité et des modalités variées sur les différents champs de la vie étudiante.

L'amélioration des différents thèmes de la vie étudiante passe donc par une meilleure gouvernance. C'est d'ailleurs le diagnostic partagé, inscrit dans le Schéma Régional de la Vie Etudiante, qui préconise au niveau d'un «bassin de vie», la définition d'une instance de concertation et de construction collective des politiques de vie étudiante.

Dans ce cadre, il vous est proposé de formaliser cette gouvernance pour le bassin de vie de Besançon, par une coordination permanente entre la Ville, la Région, le Rectorat, le CROUS, l'Université et l'ENSMM.

Ce «comité de site» se réunira une fois par mois sous la co-présidence du CROUS et de la Ville. Il a pour but de créer, piloter et assurer le suivi d'une «conférence locale de la vie étudiante» réunissant tous les acteurs : représentants de tous les établissements d'enseignement post-bac, élus étudiants de ces établissements, autres acteurs contribuant à la vie étudiante.

L'objet de ce dispositif expérimental n'est pas de se substituer aux porteurs de projets et acteurs existants mais de coordonner les initiatives et de faciliter les actions collectives, par le recueil et la diffusion des informations, la structuration de réseaux formalisés et par une réflexion commune en prenant en compte l'implication des étudiants, afin de permettre de mutualiser, d'encourager, de proposer les actions les plus pertinentes.

Ces dispositions font l'objet d'une convention entre la Ville, la Région, le Rectorat, le CROUS, l'Université et l'ENSM qui prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2013 pour une durée d'un an à l'issue de laquelle un bilan sera tiré qui permettra de décider de la suite à donner.

Durant cette année, le secrétariat et l'animation du dispositif seront assurés par un chargé de mission du CROUS. Le coût en sera supporté à 60 % par la Ville et 40 % par la Région, sous la forme de subventions versées au CROUS. La partie à la charge de la Ville se monte à 23 000 € et fera l'objet d'un conventionnement spécifique.

En cas d'accord, cette dépense sera imputée sur la ligne 65.23/65731 CS 10004.

### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ce projet,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention de partenariat entre la Ville de Besançon, la Région de Franche-Comté, le Rectorat de l'Académie de Besançon, le CROUS de Besançon, l'Université de Franche-Comté et l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon, pour la mise en place d'une conférence locale de la vie étudiante,
- attribuer une subvention de 23 000 € au CROUS de Besançon et autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention y afférant.

**«M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 15 juillet 2013.*